



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E110667

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2026

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2000
Forme juridique : SARL DEPUIS LE 29/07/2020
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC NIORT
Siret : 431 782 630 00021
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5420928
Assurance Responsabilité Travaux : ALLIANZ IARD 54985342
Assurance Responsabilité Civile : ALLIANZ IARD 54985342
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : A.A.B.G. BESSON
Sigle : A.A.B.G.
201 BOULEVARD DE POITIERS
79300 BRESSUIRE

Téléphone : 05 49 65 37 11
Portable : 06 07 58 62 97
Site Internet : aabg.fr
E-mail : aabg@orange.fr
Responsabilité légale : BESSON LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	18/02/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	18/02/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	31/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	02/02/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1